

## Instruction relative aux cordées de la réussite

---

Affaire suivie par :  
Lydie CARRARA, IA-IPR histoire-géographie  
Tél : 06 14 42 41 89  
Mél : [lydie.carrara@ac-creteil.fr](mailto:lydie.carrara@ac-creteil.fr)

Mathieu CHIBRARD, IA-IPR mathématiques  
Tél : 06 25 98 96 26  
Mél : [mathieu.chibrard@ac-creteil.fr](mailto:mathieu.chibrard@ac-creteil.fr)

Laurence ULMANN, IEN économie-gestion  
Tél : 06 37 78 89 33  
Mél : [laurence.ulmann@ac-creteil.fr](mailto:laurence.ulmann@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé aux Chefs d'établissement des collèges et lycées publics et privés de l'Académie de Créteil*

*Références :*

- *Instruction ministérielle du 21 juillet 2020 publiée au Bulletin officiel n° 32 du 27 août 2020.*

*Annexes :*

- *Lettre de mission du référent cordées de la réussite en établissement.*
- 

### Signature des lettres de missions des référents cordées de la réussite en établissement

Conformément à l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, publiée au Bulletin officiel n° 32 du 27 août 2020, un référent Cordées de la réussite doit être désigné au sein de chaque établissement inscrit dans une Cordée de la réussite. Il est chargé de coordonner le projet et d'en assurer la bonne mise en œuvre et veille également au suivi des élèves et à la continuité des actions engagées.

Dans le cas où un établissement serait engagé dans plusieurs Cordées de la réussite, il est recommandé de désigner un référent unique afin d'assurer l'articulation entre les différents dispositifs et un suivi efficace de leur mise en œuvre auprès des élèves bénéficiaires.

Le chef d'établissement s'assure que la lettre de mission du référent Cordées de la réussite soit dûment complétée et signée. Il transmet le document au format PDF sous l'intitulé LM\_NOM CORDEE\_NOM ETABLISSEMENT\_VILLE\_23-24 à [cordeesdelareussite@ac-creteil.fr](mailto:cordeesdelareussite@ac-creteil.fr)

Les moyens en IMP doivent permettre la rémunération du référent Cordées de la réussite. Ils seront délégués en mai/juin 2024 aux trois conditions cumulatives suivantes : réception de la lettre de mission signée, réception du bilan (volet financier et volet pédagogique) et saisie dans la base SIECLE-BEE des élèves bénéficiaires des Cordées de la réussite. Les modalités de présentation du bilan seront publiées au Bulletin académique.

**Les référents académiques Cordées de la réussite,  
Lydie CARRARA, Mathieu CHIBRARD, Laurence ULMANN**